



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
mairiealsting@rtvc.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 44/2021

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison de ravalement de façade, prévus du jeudi 07 au jeudi 28 octobre 2021 inclus, impasse du Meyerhoff, au niveau du 47 rue de Palinges, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle de la société L.G.R. FACADES, de FORBACH, chargé d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, l'impasse Meyerhoff sera barrée aux droits des travaux au niveau du 47 rue de Palinges, et la circulation dans l'impasse se fera dans les deux sens à partir du 35 rue de Palinges, pour la durée des travaux du 07 au 28 octobre prochain. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, 07 octobre 2021

Le Maire :

HEHN Jean-Claude

Jean-Luc MONNET
Adjoint au Maire

